

Référence : C.N.67.2023.TREATIES-XI.B.14 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

GENÈVE, 30 SEPTEMBRE 1957

CORRECTION À L'ANNEXE A À L'ADR <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.433.2022.TREATIES-XI.B.14 du 12 décembre 2022 par laquelle des corrections ont été proposées à l'annexe A de l'Accord, communique :

Au 12 mars 2023, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises à l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.  
....

Le 20 mars 2023



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.433.2022.TREATIES-XI.B.14 du 12 décembre 2022 (Proposition de corrections à l'annexe A à l'ADR).



AGREEMENT CONCERNING THE  
INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS  
GOODS BY ROAD (ADR),  
ADOPTED AT GENEVA,  
ON 30 SEPTEMBER 1957

ACCORD RELATIF AU TRANSPORT  
INTERNATIONAL DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR),  
ADOPTÉ À GENÈVE,  
LE 30 SEPTEMBRE 1957

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION TO  
ANNEX A TO THE ADR

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION À  
L'ANNEXE A À L'ADR

THE SECRETARY-GENERAL OF THE  
UNITED NATIONS, acting in his  
capacity as depositary of the above  
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
agissant en sa qualité de  
dépositaire de l'Accord  
susmentionné,

WHEREAS the authentic text of  
Annex A to the ADR contains certain  
errors,

CONSIDÉRANT que le texte  
authentique de l'annexe A de l'ADR  
contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal  
of corrections has been communicated  
to all interested States by  
depositary notification  
C.N.433.2022.TREATIES-XI.B.14 of  
12 December 2022,

CONSIDÉRANT que la proposition de  
corrections correspondante a été  
communiquée à tous les États  
intéressés par la notification  
dépositaire C.N.433.2022.TREATIES-  
XI.B.14 du 12 décembre 2022,

WHEREAS by 12 March 2023, the date  
on which the period specified for  
the notification of objections to  
the proposal of corrections expired,  
no objection had been notified,

CONSIDÉRANT qu'au 12 mars 2023,  
date à laquelle la période spécifiée  
pour la notification d'objections  
aux corrections proposées a expiré,  
aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required  
corrections as indicated in the  
above notification to be effected to  
the authentic text of Annex A to the  
ADR.

A FAIT PROCÉDER aux corrections  
requisées au texte authentique de  
l'annexe A de l'ADR, comme indiquée  
dans la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I,  
Miguel de Serpa Soares, Under-  
Secretary-General for Legal Affairs  
and United Nations Legal Counsel,  
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,  
Miguel de Serpa Soares, le  
Secrétaire général adjoint aux  
affaires juridiques et Conseiller  
juridique des Nations Unies, avons  
signé le présent procès-verbal.

Done at Headquarters,  
United Nations, New York, on  
20 March 2023.

Fait au Siège de l'Organisation,  
Nations Unies, New York,  
le 20 mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Miguel de Serpa Soares".

Miguel de Serpa Soares